

UNICEF travaille dans certains des endroits les plus difficiles du monde pour atteindre les enfants les plus défavorisés du monde. Pour sauver leur vie. Pour défendre leurs droits. Pour les aider à réaliser leur potentiel.

Dans 190 pays et territoires, nous travaillons pour chaque enfant, partout, chaque jour, pour construire un monde meilleur pour tous.

Et nous n'abandonnons jamais.

Pour chaque enfant, de l'espoir.

1. Contexte et Justification

En fin 2019, le Programme « Construire la résilience au Sahel », financé par la Coopération allemande (BMZ), a été initié et il arrivera à son terme d'ici fin 2023. Ce programme vise à renforcer les systèmes en vue d'améliorer l'accès aux services sociaux de base pour les femmes et les enfants vulnérables, même en période de perturbations et de stress, dans les pays du Mali, de la Mauritanie et du Niger. Il œuvre également à accroître la résilience de différentes communautés sélectionnées en renforçant leur cohésion et leur capacité à anticiper et à atténuer les conséquences des perturbations, tensions et stress, afin de mieux gérer les risques auxquels elles sont confrontées.

Au Niger, le programme est en cours de mise en œuvre dans 9 communes des régions de Maradi, Zinder et Tahoua.

Au début du programme, une enquête de référence a été menée en novembre 2020, permettant d'établir les objectifs à atteindre. Une démarche similaire sera entreprise à la fin du programme, dans le but de comparer les niveaux d'indicateurs et de rendre compte des changements observés. Cette enquête actuelle a précisément pour objectif de remplir cette fonction.

2. Objectifs de la consultation

Sous la supervision du Spécialiste en Suivi et Évaluation du Bureau Pays (BP) de l'UNICEF au Niger, le consultant aura pour mission d'apporter un soutien et de fournir des orientations pour la préparation et la conduite de l'enquête de fin de programme du projet "Construire la Résilience au Sahel" dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder. Le consultant conseillera également le cabinet qui sera engagé pour la collecte des données, en particulier le coordinateur de l'enquête et l'expert en échantillonnage et en traitement des données, tout au long des phases de planification, d'échantillonnage, de formation, de collecte et d'archivage. L'objectif sera de garantir le respect constant des protocoles et des recommandations de l'enquête.

Le consultant sera le point de communication efficace entre le Spécialiste en Suivi et Évaluation de l'UNICEF et l'équipe du Bureau Régional (BR) de l'UNICEF, ainsi que le cabinet. Il répondra de manière proactive et en temps opportun aux besoins et aux problèmes liés à l'enquête au fur et à mesure de leur apparition.

3. Principales tâches liées au poste

1. Offrir un appui technique et de gestion pour l'enquête.
2. Présenter la méthodologie de l'enquête, les outils et les lignes directrices aux partenaires et parties prenantes (tels que les ministères, les agences des Nations Unies, etc.) et garantir leur mise en œuvre adéquate.
3. Collaborer avec le BP de l'UNICEF pour finaliser le plan et le budget de l'enquête, y compris le calendrier, puis partager ces éléments avec le BR de l'UNICEF.
4. Superviser chaque étape du processus de l'enquête, en veillant au respect des protocoles et des normes par le cabinet, en particulier lors des formations et de la collecte sur le terrain.
5. Maintenir une communication régulière avec le BP et le BR pour répondre rapidement à toutes les questions liées à l'enquête.
6. Fournir des mises à jour mensuelles concernant les activités de l'enquête.
7. Coordonner les efforts du cabinet, des consultants régionaux de l'UNICEF et d'autres personnes ressources affectées par l'UNICEF pour soutenir les différentes phases de l'enquête.
8. Assurer la réalisation de revues techniques externes par des experts (consultant régional en échantillonnage, consultant régional en traitement des données et consultant régional auprès des ménages) aux moments clés de l'enquête, et gérer la communication des commentaires et des réponses entre l'UNICEF et le cabinet.
9. Veiller à l'archivage approprié de tous les documents et manuels liés à l'enquête tout au long du processus (tels que le protocole d'entente, le plan d'enquête et le budget, les questionnaires, les manuels, le plan d'échantillonnage, les rapports de formation, les tableaux, la syntaxe des tableaux, les fichiers de données, le rapport des résultats de l'enquête et le rapport final, etc.).
10. Assurer la documentation des leçons apprises, des problèmes rencontrés et des bonnes pratiques identifiées tout au long du processus, et partager rapidement ces informations avec les parties prenantes de l'enquête de l'UNICEF par tous les moyens disponibles.

4. Activités spécifiques

En étroite collaboration avec l'UNICEF et le cabinet, le Coordinateur National (CN) veillera à la réalisation des activités suivantes conformément aux directives de l'enquête et assurera leur coordination :

4.1. Plan, budget, calendrier et fournitures

- Le plan et le budget de l'enquête, y compris le calendrier, sont finalisés et partagés avec toutes les parties prenantes ;
- Les fournitures d'enquête sont achetées et distribuées à temps pour la formation et la collecte de données.

4.2. Conception de l'échantillon (si besoin)

- Le Consultant régional en échantillonnage de l'UNICEF reçoit les informations nécessaires et ses visites sont bien gérées et coordonnées dans le cadre des plans d'enquête ;
- La conception de l'échantillon est finalisée par l'expert en échantillonnage du cabinet avec l'orientation et la revue du consultant régional en échantillonnage de l'UNICEF ;

- Le matériel et les opérations de dénombrement et de cartographie sont examinés par le consultant régional en échantillonnage de l'UNICEF et exécutés sur le terrain selon les recommandations de l'enquête ;
- Le plan d'échantillonnage est revu par le BR de l'UNICEF avant finalisation ;
- La sélection finale des ménages est revue ;
- Les pondérations sont revues.

4.3. Les questionnaires

- Le personnel approprié du programme de l'UNICEF participe à l'examen de l'adaptation des sections pertinentes des questionnaires. Chaque adaptation est validée par le BR et documentée avec soin par le CN ;
- Les modules sélectionnés répondent aux lacunes en données des pays ;
- Les questionnaires sont prétestés et un rapport de prétest est produit ;
- Les questionnaires sont revus par le BR UNICEF avant finalisation.

4.4. Les Manuels

Les manuels de dénombrement et de cartographie des ménages, du superviseur, du mesureur et de l'enquêteur sont adaptés au contexte spécifique du pays.

4.5. Application CAPI

- L'application CAPI standard est adaptée par l'expert en traitement des données du cabinet, avec l'aide du consultant régional en traitement des données de l'UNICEF. Chaque adaptation est validée par le BR et documentée avec soin par le CN ;
- L'application CAPI est revue par le BR avant finalisation ;
- Le manuel d'édition secondaire et la syntaxe des Tableaux de Qualité du Terrain (TQT) sont adaptés par l'expert en traitement des données avec les conseils du consultant régional en traitement des données de l'UNICEF.

4.6. Formation et suivi du terrain, traitement des données

- Les programmes de formation sont adéquatement adaptés au contexte du pays tout en respectant les directives de l'enquête
- Des personnes-ressources appropriées sont identifiées pour faciliter la formation (par exemple des nutritionnistes pour la formation en anthropométrie, des experts de l'enquête pour la méthodologie, etc.) ;
- Contribuer à la formation principale du terrain ;
- Les visites sur le terrain et les visites de suivi sur le terrain sont planifiées et exécutées selon les directives de l'enquête ;
- Les tableaux de contrôle de la qualité du terrain sont produits sur une base hebdomadaire, immédiatement analysés par les gestionnaires de l'enquête et les principales constatations sont communiquées aux superviseurs de terrain pour action. Les tableaux de contrôle du terrain sont immédiatement partagés avec le BR de l'UNICEF ;
- La participation de staff du BP UNICEF est organisée pour appuyer le suivi de la collecte des données ;

- Le consultant régional en traitement des données de l'UNICEF reçoit en temps voulu l'information nécessaire et ses visites dans les pays sont bien gérées et coordonnées ;
- Le matériel est disponible pour l'application CAPI (collecte de données et composants du menu du bureau central), et le logiciel est correctement installé et un système de travail, de transfert de données et de sauvegarde de données est établi ;
- Suivre le traitement des données et l'édition secondaire des données.

4.7. Analyse des données et rédaction du rapport

- Les poids d'échantillonnage sont inclus dans les ensembles de données et revus par l'expert d'échantillonnage du cabinet avec l'orientation et la revue du consultant régional d'échantillonnage de l'UNICEF ;
- La syntaxe standard est adaptée et utilisée pour générer des tableaux de données sous SPSS ;
- L'ensemble des données / tableaux, y compris l'indice de bien-être économique, sont revus de façon approfondie par des experts techniques en amont du rapport ;
- Coordonner et contribuer de façon substantielle à l'élaboration du rapport sur les résultats de l'enquête (et éventuellement sur le rapport final), en utilisant le modèle fourni par le BR et selon les normes de l'enquête pour assurer une mise à disposition en temps opportun ;
- S'assurer que le rapport sur les résultats de l'enquête (et le rapport final) subisse le processus de revue technique par le BR ;
- S'assurer que l'archivage de l'enquête contient tous les documents et matériels de l'enquête finale (questionnaires, manuels, plan d'échantillonnage, rapports sur le terrain, application CAPI, syntaxes, base de données, tableaux, etc.).

5. Livrables

- Un rapport de supervision des phases de finalisation du budget et de la proposition méthodologique et de la formation des enquêteurs, y compris l'enquête test.
- Un rapport de supervision de la collecte de données ;
- Un rapport final, intégrant tout le travail réalisé, y compris la supervision des activités post-collecte (apurement des données, production de tableaux d'analyse, remplissage du cadre des résultats, etc.)

6. Supervision et confidentialité des données et des documents

- Le CN sera sous la supervision directe du Spécialiste de Suivi-Évaluation de l'UNICEF au Niger.
- Le CN doit respecter la confidentialité complète des données ainsi que des documents spécifiques qui seront produits tout au long du processus de l'enquête. Le CN ne peut utiliser les documents et les ensembles de données que pour les tâches liées à ces termes de référence.

7. Calendrier de paiement

Quatre paiements seront effectués durant la mission :

1. 20% après la signature du contrat ;
2. 30% après le rapport de supervision des phases de finalisation du budget et de la proposition méthodologique et de la formation des enquêteurs, y compris l'enquête test.
3. 20% après le rapport de supervision de la collecte de données ;
4. 30% après validation du rapport final de mission.

8. Qualifications et Compétences

8.1. Education

Niveau Universitaire en Démographie, Statistiques, Sciences Sociales, Epidémiologie et tout autre domaine technique connexe est requis.

8.2. Compétences et expérience

Le CN doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir un minimum de 5 ans d'expérience dans la coordination et / ou la gestion d'enquêtes quantitatives auprès des ménages (expérience précédente de MICS ou Enquête Démographique et de Santé (DHS) fortement recommandée) ;
- Avoir de solides compétences programmatiques et forte expertise en analyse statistique (familiarité avec les logiciels de traitement et d'analyse des données, en particulier SPSS) ;
- Avoir une expérience de la collecte de données en CAPI ;
- Avoir une expérience en formation et capacité à organiser et à faciliter la formation et faire des présentations ;
- Avoir une expérience en collecte des données avec CAPI ;
- Avoir une expérience en analyse des données et rédaction de rapport d'enquête.

8.3. Autres compétences

Il est attendu du CN les compétences ci-dessous :

- Excellentes aptitudes en communication et relations interpersonnelles ;
- Excellentes communications orales et écrites dans la langue française requise(s) ;
- Connaissance et expérience antérieure de travail dans le pays et / ou dans la région hautement souhaitable ;
- Aptitude démontrée à travailler dans un environnement multiculturel et à établir des relations harmonieuses et efficaces tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation, plus spécifiquement avec l'Institut National de la Statistique ;
- Aptitude démontrée à diriger, à gérer et à superviser ;
- Capacité et volonté de voyager intensivement dans le pays.

9. Arrangements pour le bureau et exigences de voyages

Pendant la période contractuelle, le CN devra voyager à l'intérieur du pays. Les frais de voyage seront couverts par le BR de l'UNICEF.

Le CN sera basé à l'UNICEF qui lui fournira son espace, des conditions de travail adéquates avec accès à l'Internet et le matériel nécessaire.

10. Estimation de la durée du contrat et honoraires

Le CN sera recruté dès le début de la phase de planification de l'enquête et restera membre de l'équipe jusqu'à la finalisation du rapport des résultats de l'enquête (et du rapport final) ainsi que l'archivage de l'enquête.

La durée de la consultation couvrira une période minimale de 3 mois, renouvelable en fonction du temps nécessaire pour conclure l'ensemble du processus de l'enquête. Seules les candidatures de consultants capables de s'engager pour toute la durée seront prises en considération.

Le consultant est tenu de spécifier son taux de rémunération mensuel pour les services à fournir. Les honoraires versés à un consultant doivent respecter le principe du "meilleur rapport qualité-prix", visant à obtenir le résultat souhaité au coût le plus bas possible. Ce contrat n'inclut pas de rémunération pour les heures supplémentaires, d'assurance médicale, de paiement d'impôts ni de congés maladie.

L'UNICEF se réserve le droit de retenir tout ou partie du paiement en cas de rendement insatisfaisant, d'inachèvement ou de non-livraison du travail ou de non-respect des délais.

11. Dossier de candidature

Les candidats intéressés doivent soumettre un dossier de candidature composé de :

1. Une lettre de motivation en précisant la disponibilité pour la mission pour une durée de 3 mois minimum à partir d'octobre 2023 ;
2. Un CV à jour, ne dépassant pas trois pages avec trois références ;
3. Une proposition de rémunération mensuelle, incluant les honoraires, les frais de communication notamment. Les per diem et le déplacement du consultant sur le terrain sont à la charge de l'UNICEF conformément à la grille officielle.

12. Critères d'analyse des offres

12.1. Offre technique

La partie technique de l'offre sera évaluée sur la base des critères suivants :

Critères	Score
Expérience dans la coordination et / ou la gestion d'enquêtes quantitatives auprès des ménages (expérience précédente de MICS ou Enquête Démographique et de Santé (DHS) fortement recommandée) ;	15
Expérience dans la coordination et / ou la gestion d'enquêtes qualitatives	10

Expertise en programmation (familiarité avec CS Pro notamment) de traitement et d'analyse des données, en particulier SPSS) ;	10
Expertise en analyse statistiques (familiarité avec des logiciels de traitement et d'analyse des données, en particulier SPSS)	10
Expérience de la collecte de données avec CAPI	5
Expérience en formation de collecte de données d'enquêtes, y compris la capacité à organiser des présentations de résultats	10
Expérience en analyse des données et rédaction de rapports d'enquêtes	10
Total	70

Le nombre total de scores alloués à l'offre technique est de 70. La note minimale pour passer à l'analyse financière est de 55.

12.2. Offre financière

Le nombre total de points alloués pour la proposition financière est de 30. Le nombre maximum de points sera attribué à l'offre la plus basse. Toutes les autres propositions financières recevront des points en proportion inverse au devis le plus bas.

12.3. Attribution du marché

Le candidat ayant l'offre la mieux-disante (Total offre technique + total offre financière) se verra attribuer le marché.

L'UNICEF s'engage au respect de la diversité et à l'inclusion au sein de sa force de travail, encourage tous les candidats, sans distinction de sexe, de nationalité, de religion et d'origine ethnique, y compris les personnes handicapées, à postuler pour faire partie de l'organisation. Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

UNICEF offre des aménagements appropriés pour les consultants/contractants individuels avec handicap. Cela peut inclure par exemple l'accessibilité aux logiciels, assistance voyage pour les missions ou accompagnateurs personnels. Nous vous encourageons ainsi à informer votre handicap lors de la soumission de votre candidature au cas où vous auriez besoin d'un aménagement approprié pendant le processus de sélection et pendant la mission.

L'UNICEF a une politique de tolérance zéro à l'égard des comportements incompatibles avec les buts et objectifs des Nations Unies et de l'UNICEF, notamment l'exploitation et les abus sexuels, le harcèlement sexuel, l'abus d'autorité et la discrimination. L'UNICEF adhère également à des principes stricts sur la protection des enfants. Tous les candidats sélectionnés devront respecter ces normes et principes et feront l'objet d'une vérification rigoureuse des références et des antécédents. La vérification des antécédents comprendra la vérification des titres académiques et des antécédents professionnels. Les candidats sélectionnés peuvent être tenus de fournir des informations supplémentaires pour effectuer une vérification des antécédents.

Remarques :

Seuls(es) les candidats(es) présélectionnés(es) seront contactés pour passer à la prochaine étape du processus de sélection.

Les personnes engagées dans le cadre d'un contrat de consultant ou d'un contrat individuel ne seront pas considérés comme des "membres du personnel" au sens du Statut et du Règlement du personnel des Nations Unies et des politiques et procédures de l'UNICEF, et ne pourront pas bénéficier des avantages qui y sont prévus (tels que les droits à congé et la couverture d'assurance médicale). Leurs conditions de service seront régies par leur contrat et les Conditions générales des contrats de services des consultants et des contractants individuels. Les consultants et les contractants individuels sont responsables de la détermination de leurs obligations fiscales et du paiement de tout impôt et/ou taxe, conformément aux lois locales ou autres lois applicables.

Le candidat sélectionné est seul responsable de la validité du visa (le cas échéant) et de l'assurance maladie nécessaires à l'exécution des tâches prévues par le contrat, et ce pour toute la durée du contrat. Les candidats sélectionnés sont soumis à la confirmation d'une vaccination complète contre le SRAS-CoV-2 (Covid-19) avec un vaccin approuvé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui doit être satisfaite avant l'entrée en fonction. Elle ne s'applique pas aux consultants qui travailleront à distance et ne sont pas censés travailler ou visiter les locaux de l'UNICEF, les lieux d'exécution des programmes ou interagir directement avec les communautés avec lesquelles l'UNICEF travaille, ni voyager pour exercer des fonctions pour l'UNICEF pendant la durée de leur contrat de consultant.